

RCS : STRASBOURG

Code greffe : 6752

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de STRASBOURG atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1985 B 00577

Numéro SIREN : 333 232 601

Nom ou dénomination : IN EXTENSO STRASBOURG-NORD

Ce dépôt a été enregistré le 13/10/2022 sous le numéro de dépôt 19307

In Extenso Strasbourg Nord

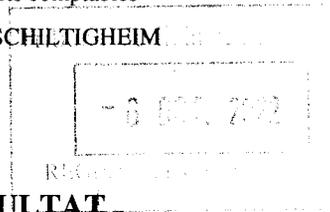
S.A. au capital de 1 100.000 €

SOCIETE DE COMMISSARIAT AUX COMPTES ET D'EXPERTISE COMPTABLE
inscrite au tableau de la Cour d'appel de Colmar et à l'ordre des experts comptables

4 RUE DE COPENHAGUE – ESPACE EUROPEEN DE L'ENTREPRISE – 67300 SCHILTIGHEIM

R.C.S. Strasbourg B 333 232 601 (85B577)

SIRET : 333 232 601 00034



PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

présentée par le conseil d'administration à
l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 20 décembre 2019

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale, constatant que le résultat net comptable bénéficiaire de l'exercice s'élève à 751 050 €, approuve la proposition du conseil d'administration et décide d'affecter le bénéfice de l'exercice de la manière suivante :

- Résultat net 777 869,27 Euros
- En dotation à la réserve légale, 0 Euros
- Le solde, soit 777 869,27 Euros
auquel s'ajoute le report à nouveau antérieur, soit 0 Euros
auquel s'ajoute les autres réserves, soit 264,81 Euros
pour former un bénéfice distribuable de 778 134,08 Euros

- A titre de dividendes aux actionnaires,
la somme de 777 920 Euros
soit un dividende de 17,07 € par action
- Le solde, soit la somme de 214,08 Euros
au poste « Autres réserves »

Par ailleurs, dans l'hypothèse où, lors de la mise en paiement, la société détiendrait certaines de ses actions, la somme correspondant aux dividendes non versés en raison de ces actions auto-détenues sera affectée au compte « Report à nouveau », et le montant de la distribution réduit en conséquence.

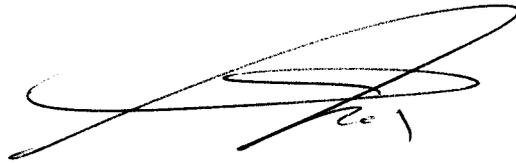
Ce dividende sera mis en paiement au plus tard le 28 février 2020.

Il est précisé que le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 éligibles à la réfaction de 40 % s'élève à 88 Euros. Le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 30 juin 2019 non éligibles à la réfaction de 40 % s'élève donc quant à lui à 777 832 Euros.

L'assemblée est informée que les dividendes perçus par les personnes physiques, éligibles à la réfaction prévue à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts, sont assujettis à un prélèvement forfaitaire non libératoire et obligatoire prévu à l'article 117 quater du Code général des impôts, dont le taux est de 12,8 %.

Enfin, pour nous conformer aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, nous vous rappelons que les distributions de dividendes réalisées au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes :

Exercice clos le	Total des sommes distribuées	Nombre d'actions concernées	Réfaction de 40 % sur les dividendes (Article 158.3.2 C.G.I.)	
			Dividendes éligibles	Dividendes non éligibles
31 mai 2018	751080	44000	85	750995
31 mai 2017	697400	44000	79	697321
31 mai 2016	718520	44000	82	718438



Société Anonyme
IN EXTENSO STRASBOURG NORD
4, Rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

Exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019



ALBERT ABEHSSERA

Expert comptable diplômé

Commissaire aux comptes

Membre de la Compagnie Régionale de Paris

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Relatif à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019

Société Anonyme
IN EXTENSO STRASBOURG NORD
4, Rue de Copenhague
67300 SCHILTIGHEIM

A l'assemblée générale de la société **IN EXTENSO STRASBOURG NORD**.

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société **IN EXTENSO STRASBOURG NORD** relatifs à l'exercice de 13 mois clos le 30 juin 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du premier juin 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

Tél. 01 40 53 39 80

Fax 01 40 53 05 56

E-Mail : a.abehssera@cfce-feco.fr

.../...

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

La note « Immobilisations incorporelles » de l'annexe (page 13) présente les règles et méthodes comptables relatives à l'évaluation du fond commercial.

Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables visées ci-dessus et des informations fournies en annexe.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence dans le rapport du conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

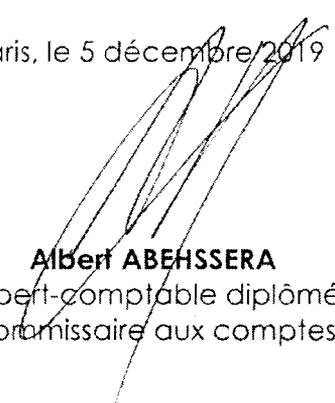
RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Une description plus détaillée de nos responsabilités de commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

Paris, le 5 décembre 2019


Albert ABEHSSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes

ANNEXE

DESCRIPTION DETAILLEE DES RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

BILAN

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 30/06/19	Net au 31/05/18
ACTIF				
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELE				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	895,00	895,00		
Fonds commercial	1 082 883,58		1 082 883,58	1 082 883,58
Autres immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage				
Autres immobilisations corporelles	818 917,69	688 066,30	130 851,39	153 215,43
Immob. en cours / Avances & acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	55 407,50		55 407,50	55 407,50
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	1 958 103,77	688 961,30	1 269 142,47	1 291 506,51
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Créances				
Clients et comptes rattachés	2 546 343,70	317 753,61	2 228 590,09	2 808 337,38
Fournisseurs débiteurs				
Personnel				4 472,49
Etat, Impôts sur les bénéfices	54 092,00		54 092,00	48 128,00
Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires	106 979,87		106 979,87	99 154,41
Autres créances				44 477,00
Divers				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités	1 633 526,02		1 633 526,02	1 088 424,84
Charges constatées d'avance				3 773,53
TOTAL ACTIF CIRCULANT	4 340 941,59	317 753,61	4 023 187,98	4 096 767,65
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL ACTIF	6 299 045,36	1 006 714,91	5 292 330,45	5 388 274,16

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

BILAN

	Net au 30.06.19	Net au 31.05.18
PASSIF		
Capital social ou individuel	1 100 000,00	1 100 000,00
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	32 560,98	32 560,98
Ecart de réévaluation		
Réserve légale	110 000,00	110 000,00
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves	264,81	294,74
Report à nouveau		
Résultat de l'exercice	777 869,27	751 050,07
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES	2 020 695,06	1 993 905,79
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges	40 763,00	30 208,00
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	40 763,00	30 208,00
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
<i>Emprunts</i>	5 176,04	19 713,76
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits	5 176,04	19 713,76
Emprunts et dettes financières diverses		
Emprunts et dettes financières diverses - Associés		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	666 800,50	624 114,04
<i>Personnel</i>	612 145,22	469 580,93
<i>Organismes sociaux</i>	339 622,54	291 563,88
<i>Etat, Impôts sur les bénéfices</i>		
<i>Etat, Taxes sur le chiffre d'affaires</i>	523 169,14	589 053,24
<i>Etat, Obligations cautionnées</i>		
<i>Autres dettes fiscales et sociales</i>	16 400,42	31 007,00
Dettes fiscales et sociales	1 491 337,32	1 381 205,05
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	51 142,53	69 867,52
Produits constatés d'avance	1 016 416,00	1 269 260,00
TOTAL DETTES	3 230 872,39	3 364 160,37
Ecart de conversion - Passif		
TOTAL PASSIF	5 292 330,45	5 388 274,16

Albert ABBESSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

COMPTES DE RESULTAT

	du 01/06/18 au 30/06/19 13 mois	%	du 01/06/17 au 31/05/18 12 mois	%	Variation absolue (montant)	Var. abs. (%)
PRODUITS						
Ventes de marchandises	525,00	0,01	435,00	0,01	90,00	20,69
Production vendue	8 059 797,21	99,99	7 164 773,27	99,99	895 023,94	12,49
Production stockée						
Subventions d'exploitation	17 077,79	0,21	5 305,55	0,07	11 772,24	221,89
Autres produits	119 189,28	1,48	122 104,97	1,70	-2 915,69	-2,39
Total	8 196 589,28	101,69	7 292 618,79	101,78	903 970,49	12,40
CONSOMMATION M/SES & MAT						
Achats de marchandises	15,80		80,93		-65,13	-80,48
Variation de stock (m/ses)						
Achats de m.p & aut.approv.						
Variation de stock (m.p.)						
Autres achats & charges externes	2 396 860,82	29,74	2 214 113,12	30,90	182 747,70	8,25
Total	2 396 876,62	29,74	2 214 194,05	30,90	182 682,57	8,25
MARGE SUR M/SES & MAT	5 799 712,66	71,95	5 078 424,74	70,88	721 287,92	14,20
CHARGES						
Impôts, taxes et vers. assim.	187 040,00	2,32	170 119,80	2,37	16 920,20	9,95
Salaires et Traitements	2 527 405,51	31,36	2 221 403,23	31,00	306 002,28	13,78
Charges sociales	904 319,97	11,22	776 944,19	10,84	127 375,78	16,39
Amortissements et provisions	223 331,63	2,77	167 416,17	2,34	55 915,46	33,40
Autres charges	670 548,18	8,32	632 276,69	8,82	38 271,49	6,05
Total	4 512 645,29	55,99	3 968 160,08	55,38	544 485,21	13,72
RESULTAT D'EXPLOITATION	1 287 067,37	15,97	1 110 264,66	15,50	176 802,71	15,92
Produits financiers	1 750,20	0,02	1 954,51	0,03	-204,31	-10,45
Charges financières	195,54		621,50	0,01	-425,96	-68,54
Résultat financier	1 554,66	0,02	1 333,01	0,02	221,65	16,63
Opérations en commun						
RESULTAT COURANT	1 288 622,03	15,99	1 111 597,67	15,51	177 024,36	15,93
Produits exceptionnels	40 343,22	0,50	8 108,59	0,11	32 234,63	397,54
Charges exceptionnelles	32 156,98	0,40	8 108,59	0,11	24 048,39	296,58
Résultat exceptionnel	8 186,24	0,10			8 186,24	
Participation des salariés	173 534,00	2,15	126 428,00	1,76	47 106,00	37,26
Impôts sur les bénéfices	345 405,00	4,29	234 119,60	3,27	111 285,40	47,53
RESULTAT DE L'EXERCICE	777 869,27	9,65	751 050,07	10,48	26 819,20	3,57

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

ANNEXE

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Désignation de la société : SA IN EXTENSO STRASBOURG NORD

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 30/06/2019, dont le total est de 5 292 330 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégagant un bénéfice de 777 869 euros.

L'exercice a une durée de 13 mois, recouvrant la période du 01/06/2018 au 30/06/2019.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 15/07/2019 par les dirigeants de l'entreprise.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 30/06/2019 ont été établis conformément au règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2016-07 du 4 novembre 2016 à jour des différents règlements complémentaires à la date de l'établissement des dits comptes annuels.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 5 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 1 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 4 à 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'entreprise a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardine
75017 PARIS

REGLES ET METHODES COMPTABLES

Fonds commercial

Dans le cadre de l'application du règlement ANC n°2015-06, l'entreprise considère que l'usage de son fonds commercial n'est pas limité dans le temps. Un test de dépréciation est effectué en comparant la valeur nette comptable du fonds commercial à sa valeur vénale ou à la valeur d'usage. La valeur vénale est déterminée suivant des critères de rentabilité économique, d'usages dans la profession. Une provision pour dépréciation est comptabilisée le cas échéant.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable. La provision constituée est basée sur l'antériorité des créances.

Plus précisément, la règle de dépréciation est la suivante :

- 100 % pour les créances dont l'antériorité est supérieure à 18 mois,
- 100 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 12 et 18 mois sauf dérogation de l'associé en charge du dossier,
- 25 % pour les créances dont l'antériorité est comprise entre 9 et 12 mois.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'entreprise.

Crédit Impôt Compétitivité Emploi (CICE)

Le crédit d'impôt compétitivité emploi théorique correspondant aux rémunérations éligibles courues à la date de clôture a été constaté au titre des créances à recevoir sur l'Etat pour un montant de 61 847 euros. Conformément à la recommandation de l'Autorité des normes comptables, le produit correspondant a été porté au crédit du compte 649 - Charges de personnel - CICE.

Le produit du CICE théorique comptabilisé à la date de clôture de l'exercice s'élève à 61 847 euros.

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

FAITS CARACTERISTIQUES

Autres éléments significatifs

Identité de la société Mère consolidant les comptes de la société :
AVENIR IE SAS au capital de 65 405 745 €, 106 cours Charlemagne 69002 LYON

La société a modifié sa date de clôture qui est passée du 31 mai au 30 juin au cours de cet exercice. Celui-ci a donc une durée de 13 mois contre 12 mois pour l'exercice précédent.

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Conseiller aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial	1 082 884			1 082 884
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895			895
Immobilisations incorporelles	1 083 779			1 083 779
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	589 371	13 376	47 378	555 369
- Matériel de transport	143		143	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	259 086	38 985	34 522	263 549
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	848 600	52 361	82 043	818 918
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations				
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières	55 408			55 408
Immobilisations financières	55 408			55 408
ACTIF IMMOBILISE	1 987 786	52 361	82 043	1 958 104

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions		52 361		52 361
Apports				
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		52 361		52 361
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions		82 043		82 043
Scissions				
Mises hors service				
Diminutions de l'exercice		82 043		82 043

Immobilisations incorporelles

Fonds commercial

Le fonds de commerce figure à l'actif du bilan pour sa valeur d'achat, d'apport ou résulte d'opération de fusion (mali technique).

La valeur d'inventaire du fonds de commerce correspond à la valeur d'utilité pour l'entreprise. Elle est déterminée sur la base des performances opérationnelles actuelles et futures estimées de l'entreprise, ou d'une valeur de marché.

Lorsque des événements ou changements des conditions du marché sont susceptibles de provoquer une perte de valeur, aboutissant à une valeur d'utilité inférieure à la valeur inscrite au bilan, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

	30/06/2019
Éléments achetés	543 740
Éléments réévalués	
Éléments reçus en apport	539 144
Total	1 082 884

Le fonds commercial n'est pas amorti.

Par ailleurs, il n'existe aucun indice de perte de valeur de sorte qu'aucune dépréciation du fonds commercial n'est à constater.

NOTES SUR LE BILAN

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	895			895
Immobilisations incorporelles	895			895
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagements des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels				
- Installations générales, agencements aménagements divers	509 437	28 771	40 860	497 349
- Matériel de transport	143		143	
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	185 805	33 182	33 269	190 718
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	695 384	66 953	74 271	688 066
ACTIF IMMOBILISE	696 279	66 953	74 271	688 961

Albert ABEISSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardiner
 75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 2 762 823 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	55 408		55 408
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	2 546 344	2 546 344	
Autres	161 072	161 072	
Capital souscrit - appelé, non versé			
Charges constatées d'avance			
Total	2 762 823	2 707 416	55 408

Prêts accordés en cours d'exercice

Prêts récupérés en cours d'exercice

Travaux en cours clients :

- Les travaux en cours à la clôture de l'exercice sont traités au prix de vente avec prise en compte des bonis et malis et en retenant la méthode de l'avancement.

- Ils figurent en "clients-facture à établir" lorsqu'il s'agit de prestations à facturer et en "produits constatés d'avance" lorsqu'il s'agit de travaux facturés d'avance.

Produits à recevoir

	Montant
Clients - FAE hors groupe	459 027
Total	459 027

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardine
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Dépréciation des actifs

Les flux s'analysent comme suit :

	Dépréciations au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises de l'exercice	Dépréciations à la fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles				
Immobilisations corporelles				
Immobilisations financières				
Stocks				
Créances et Valeurs mobilières	262 156	145 824	90 226	317 754
Total	262 156	145 824	90 226	317 754
Répartition des dotations et reprises :				
Exploitation		145 824	90 226	
Financières				
Exceptionnelles				

Dépréciation des créances

Les créances font l'objet d'une dépréciation à hauteur de 317 754 euros.

Au 31/05/2018, un montant total de 262 156 € avait été provisionné à ce titre.

Capitaux propres

Composition du capital social

Capital social d'un montant de 1 100 000,00 euros décomposé en 44 000 titres d'une valeur nominale de 25,00 euros.

Albert ABEHSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Affectation du résultat

Décision de l'assemblée générale du 23/11/2018.

	Montant
Report à Nouveau de l'exercice précédent	
Résultat de l'exercice précédent	751 050
Prélèvements sur les réserves	295
Total des origines	751 345
Affectations aux réserves	265
Distributions	751 080
Autres répartitions	
Report à Nouveau	
Total des affectations	751 345

Tableau de variation des capitaux propres

	Solde au 01/06/2018	Affectation des résultats	Augmentations	Diminutions	Solde au 30/06/2019
Capital	1 100 000				1 100 000
Primes d'émission	32 561				32 561
Réserve légale	110 000				110 000
Réserves générales	295	-30	265	295	265
Résultat de l'exercice	751 050	-751 050	777 869	751 050	777 869
<i>Dividendes</i>		<i>751 080</i>			
Total Capitaux Propres	1 993 906		778 134	751 345	2 020 695

M. Albert ABEISSERA
Expert-comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	30 208	10 555			40 763
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales					
sur congés à payer					
Autres provisions pour risques					
et charges					
Total	30 208	10 555			40 763
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		10 555			
Financières					
Exceptionnelles					

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 3 230 872 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine	5 176	5 176		
Emprunts et dettes financières divers (*)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	666 801	666 801		
Dettes fiscales et sociales	1 491 337	1 491 337		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	51 143	51 143		
Produits constatés d'avance	1 016 416	1 016 416		
Total	3 230 872	3 230 872		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice dont :	14 538			
(**) Dont envers les groupes et associés				

Charges à payer

	Montant
Emprunts obligataires convertibles	
Autres emprunts obligataires	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	
Emprunts et dettes financières divers	
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	446 061
Dettes fiscales et sociales	839 201
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	
Autres dettes	28 800
Total	1 314 061

Autres informations

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardine
75017 PARIS

NOTES SUR LE BILAN**Comptes de régularisation****Produits constatés d'avance**

	Montant
Produits d'exploitation	1 016 416
Produits financiers	
Produits exceptionnels	
Total	1 016 416

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Chiffre d'affaires

	France	Etranger	Total
Ventes de produits finis			
Ventes de produits intermédiaires	77 716		77 716
Ventes de produits résiduels			
Travaux			
Etudes			
Prestations de services	7 946 872		7 946 872
Ventes de marchandises	525		525
Produits des activités annexes	35 210		35 210
TOTAL	8 060 322		8 060 322

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 8 850 euros

Honoraire des autres services : 0 euros

Transferts de charges d'exploitation et financières

Nature	Exploitation	Financier
Transfert de charges d'exploitation		
79100000 - Transferts de charges	10 041	
79120000 - Remboursement agefos - Autres frais	13 403	
	23 445	
Total	23 445	

Albert ABELISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardine
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Résultat exceptionnel

	30.06.2019	31.05.2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	15 928	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	24 415	8 109
Reprises sur provisions et transferts de charge		
Total des produits exceptionnels	40 343	8 109
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 385	
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	7 772	8 109
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles	32 157	8 109
Résultat exceptionnel	8 186	

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	24 385	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	7 772	
Rentrées sur créances amorties		15 928
Produits des cessions d'éléments d'actif		24 415
TOTAL	32 157	40 343

Résultat et impôts sur les bénéfices

Albert ABEISSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT**Ventilation de l'impôt**

	Résultat avant Impôt	Impôt correspondant (*)	Résultat après Impôt
+ Résultat courant (**)	1 226 775	325 700	901 075
+ Résultat exceptionnel	8 186		8 186
- Participations des salariés	173 534	42 142	131 392
Résultat comptable	1 061 427	283 558	777 869

(*) comporte les crédits d'impôt (et à ce titre le CICE)

(**) Majoré du montant du CICE

(montant repris de la colonne "Impôt correspondant")

Albert ABENSSERA
Expert comptable diplômé
Commissaire aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Accroissements et allègements de la dette future d'impôt

La situation fiscale latente, compte tenu d'un taux d'impôt sur les sociétés valorisé à 28 % à hauteur de 500 000 € et 31 % au-delà, fait ressortir une créance future d'un montant de 51 545 euros. Ce montant ne tient pas compte d'un éventuel paiement de la contribution sociale sur les bénéfices.

	Montant
Accroissements de la dette future d'impôt	
Liés aux amortissements dérogatoires	
Liés aux provisions pour hausse des prix	
Liés aux plus-values à réintégrer	
Liés à d'autres éléments	
A. Total des bases concourrant à augmenter la dette future	
Allègements de la dette future d'impôt	
Liés aux provisions pour congés payés	
Liés aux provisions et charges à payer non déductibles	184 089
Liés à d'autres éléments	
B. Total des bases concourrant à diminuer la dette future	184 089
C. Déficits reportables	
D. Moins-values à long terme	
Montant de la créance future	61 363
(A - B - C - D) * 33 1/3 %	

Albert ABEISSERA
 Expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 112 bis, rue Cardinet
 75017 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Effectif

Effectif moyen du personnel : 80 personnes dont 9 apprentis.

	Personnel salarié	Personnel mis à disposition
Cadres		13
Agents de maîtrise et techniciens		
Employés		67
Ouvriers		
Total		80

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Engagements financiers

Engagements donnés

	Montant en euros
Effets escomptés non échus	
Avals et cautions	
Engagements en matière de pensions	40 763
Engagements de crédit-bail mobilier	8 136
Engagements de crédit-bail immobilier	
Autres engagements donnés	
Total	48 899
Dont concernant :	
Les dirigeants	
Les filiales	
Les participations	
Les autres entreprises liées	
Engagements assortis de suretés réelles	

L'engagement en matière de pensions retraite fait l'objet d'une provision soit 40 763 €

Insert ABEISSERA
expert comptable diplômé
adhésion aux comptes
Membre de la Compagnie
Régionale de Paris
112 bis, rue Cardinet
75017 PARIS

AUTRES INFORMATIONS

Crédit-Bail

Redevances HT restant dues sur opérations de crédit-bail mobilier : 8 136 euros.

Engagements de retraite

Montant des engagements pris en matière de pensions, compléments de retraite et indemnités assimilées : 10 555 euros

- Part des engagements qui ont fait l'objet de provisions : 40 763 euros

Ils figurent au poste "Provisions pour risques et charges" au bilan.

L'estimation des engagements de départ à la retraite s'effectue de façon retrospective prorata temporis (droits individuels acquis au jour du départ à la retraite, proratisés à la date du calcul) sur la base d'une hypothèse de départ à la retraite à l'initiative du salarié à l'âge de 65 ans.

Le calcul tient compte des paramètres suivants :

- taux d'actualisation : 1.04%
 - taux de progression des salaires : 1 % constant
 - un taux de rotation de personnel en fonction de l'ancienneté des collaborateurs :
 - -5ans : 15%
 - 5 à 15 ans : 10 %
 - +15 ans : 4 %
 - taux de charges patronales fixés à 45%
 - convention collective : experts comptables et commissaires aux comptes.
- les montants éventuellement couverts par une assurance spécifique sont défalqués.

La convention collective de l'entreprise prévoit des indemnités de fin de carrière. Il n'a pas été signé un accord particulier. Les engagements correspondants ont été constatés sous la forme de provision et leur montant est indiqué en annexe.

Crédit d'impôt compétitivité et emploi

Le CICE a pour objet le financement de l'amélioration de la compétitivité des entreprises. D'un montant de 61 847 euros, il sera affecté au soutien des mesures suivantes (répartition faite en euros) :

	Montant affecté
Soutien du fonds de roulement	61 847

Albert ABEHSSERA
 expert comptable diplômé
 Commissaire aux comptes
 Membre de la Compagnie
 Régionale de Paris
 12 bis, rue Cardiner
 75017 PARIS